

Item 6
doCip

Délégation du Conseil des ATIKAMEKW et des MONTAGNAIS

Jeudi 1er août 1991

Madame la Présidente,

Une sous-commission sur les traités, accords et autres arrangements constructifs entre les Etats et les Peuples autochtones fut créée et un rapporteur spécial fut nommé.

Cependant, plusieurs nations et peuples autochtones ont des droits ancestraux sur leurs terres et ces peuples n'ont jamais signé de traités, d'accords ni autres arrangements constructifs, mais doivent tout de même vivre et subir les actions des différents gouvernements qui occupent, utilisent leurs territoires traditionnels, exploitent leurs ressources naturelles et nient à ces peuples la reconnaissance de leurs droits.

Nous jugeons qu'il est nécessaire qu'une sous-commission soit créée afin d'étudier les relations entre les Etats et les Peuples autochtones qui n'ont pas signé de traités, d'accords ni autres arrangements et d'étudier la politique d'extinction des droits ancestraux exigée par les Etats pour établir de nouvelles relations avec les Peuples autochtones.

Ernest Ottawa

Vice-Président du Conseil des
Atikamekw et des Montagnais

WGIP 91/NAH.CAN/18